



## TP 8613 – Théologie contextuelle

### Description

**Professeur**

McTair Wall

**Courriel**

[mctair.wall@gmail.com](mailto:mctair.wall@gmail.com)

**Adresse**

Faculté de Théologie  
Évangélique (FTÉ)  
10710, avenue Hamelin  
Montréal, QC, H2B 2G1

**Téléphone**

(514) 526-2003

**Courriel Administration**

[admin@fteacadia.com](mailto:admin@fteacadia.com)

**Site Web**

[www.fteacadia.com](http://www.fteacadia.com)

Le but de ce cours est d'introduire les étudiants aux grandes lignes (théologiques, missiologiques et socioculturelles) de la contextualisation, avec une attention particulière aux débats herméneutiques. Comment traduire sans trahir l'Évangile dans un contexte particulier ? La contextualisation est incontournable pour les chrétiens d'aujourd'hui, d'autant plus que nos églises et nos sociétés sont de plus en plus multiculturelles. En effet, les chrétiens de toutes les cultures et visions du monde doivent lutter avec la même problématique : l'insertion fidèle et l'intelligibilité de l'Évangile dans leurs situations socioculturelles diverses. La manière de communiquer l'Évangile, de structurer l'Église, d'enseigner, de faire le culte, de chanter, et même de formuler la théologie sont concernées par la contextualisation. Pour répondre à ces multiples défis, les chrétiens du monde entier ont développé divers modèles de contextualisation. Au cœur de chaque modèle se trouvent des questions herméneutiques complexes et importantes. Nous développerons une approche évangélique de contextualisation qui donne une place prioritaire et centrale aux Écritures à la lumière desquelles toute théologie et pratique chrétiennes doivent être évaluées. Par ailleurs, nous nous examinerons les dynamiques culturelles dans lesquelles l'Évangile est accueilli et prend corps, étudiant tour à tour les questions relatives à la culture, à la vision du monde, à la communication et au syncrétisme. L'ensemble du cours vise à équiper les étudiants pour appliquer de manière réflexive ce modèle de « contextualisation critique » pour un ministère fidèle à la Parole et pertinent pour le monde d'aujourd'hui. Le cours permettra aussi aux étudiants de s'ouvrir à d'autres contextuels culturels qui peuvent apporter un éclairage nouveau et complémentaire sur sa manière de comprendre et de vivre l'Évangile.

## Matériel

Des documents seront fournis aux étudiants sur la Google Classroom. Ils proposeront un plan détaillé des exposés de l'enseignant, et des bibliographies portant sur les sujets abordés.

## Pondération

Exigences	1 <sup>er</sup> cycle /100	2 <sup>e</sup> cycle /100
1. Participation active	10	10
2. Lectures préparatoires et obligatoires	30	25
3. Recension	20	15
4. Essai exégétique (exposé)	40	30
5. Lecture supplémentaire pour la maîtrise	-	20

## Évaluation

### 1. Présence

La présence en classe est obligatoire. Pour les étudiants à distance, le visionnement des vidéos des séances chaque semaine est obligatoire. **Les étudiants à distance doivent fournir une attestation à cet effet (Annexe 1 du document « Directives étudiants à distance » sur la Google Classroom, à rendre chaque semaine et plus l'ensemble du cours au plus tard le vendredi 22 juillet 2022).**

**Après trois absences (motivées ou non), ou trois séances non visionnées pour les étudiants à distance, il n'est plus possible de valider ce cours.**

**Les étudiants devront fournir une attestation de présence (ou, le cas échéant, de visionnement des vidéos, pour chaque cours).**

Un étudiant en présentiel qui rate la première séance, au cours de laquelle le fonctionnement du cours est présenté en détail, doit obligatoirement visionner la vidéo de cette séance.

### 2. Lectures préparatoires et obligatoires

- Tous les étudiants doivent lire les deux articles suivants pour le premier cours du 5 mai au plus tard :
  - Hannes WIHER, « Qu'est-ce que la contextualisation ? », dans Matthew COOK (sous dir.), *L'Église mondiale et les théologies contextuelles. Une approche évangélique de la*

*contextualisation*, VTR/AME/Excelsis, 2015, p. 1-39, et Hannes WIHER, « Une contextualisation critique. Méthodes et exemples pratiques » dans COOK, *L'Église mondiale et les théologies contextuelles*, p. 283-309.

- Envoyer la confirmation écrite par courriel dans la classroom que les lectures ont bien été faites dans les temps.
  
- Tous les étudiants doivent faire les lectures suivantes avant la dernière séance du cours :
  - Matthew COOK (sous dir.), *L'Église mondiale et les théologies contextuelles. Une approche évangélique de la contextualisation*, VTR/AME/Excelsis, 2015. Les étudiants du 1<sup>er</sup> cycle feront une recension de 1000 mots de ce livre.
  - Dean FLEMMING, *Contextualisation dans le Nouveau Testament*, Charols, Excelsis, 2021.
  - McTair WALL, « Contextualisation de l'Évangile dans la Première épître aux Thessaloniens », *Théologie évangélique* 8.1-2, 2009, p. 35-53.
  - La « Déclaration de Lausanne », le « Manifeste de Manille » et l'« Engagement du Cap ». Pour ces trois déclarations, voir sur le site du mouvement de Lausanne : [www.lausanne.org/fr/](http://www.lausanne.org/fr/).
  - Envoyer la confirmation écrite par courriel, dans la classroom, que les lectures ont bien été faites d'ici la dernière séance du cours.
  
- Lecture supplémentaire et recension pour les étudiants en 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise) :
  - Hannes WIHER, (sous dir.), *Évangile et culture. Réflexions théologiques de cinq continents*, Charols, Excelsis, 2021. Les étudiants du 2<sup>e</sup> cycle feront une recension de 1000 mots de ce livre.
  - Date limite : dernière séance de cours.

Ces lectures seront validées par une attestation simple de lecture.

Les lectures doivent être faites à un rythme raisonnable, qui permet la compréhension de ce qui est lu. Ne sont pas prises en compte les lectures « en diagonale » ou « en survol » (skimming). Les étudiants sont encouragés à prendre des notes en cours de lecture.

### 3. Essai exégétique

Il s'agit d'une dissertation de 10 à 12 pages pour les étudiants du 1<sup>er</sup> cycle, et de 18 à 20 pages pour le niveau maîtrise. Ce travail porte surtout sur un sujet en lien avec la contextualisation, après consultation avec et l'approbation du professeur.

Voici des exemples de sujets de dissertation :

- Choisir un texte biblique et montrer comment l'auteur biblique contextualise son message dans le passage en question (voir les exemples de Flemming et Wall dans la bibliographie)

- Choisir une pratique pertinente (ecclésiale ou personnelle) pour votre vie et ministère, et montrer, à partir du modèle de la contextualisation critique, comment cette pratique peut être mieux contextualisée d'une manière qui est fidèle aux Écritures et pertinente pour votre situation culturelle.
- Choisir une doctrine chrétienne et montrer comment aller vers une meilleure articulation et contextualisation de cette doctrine pour votre contexte culturel.

#### 4. Examen final

**Il n'y aura pas d'examen final pour ce cours.** Les lectures préparatoires et obligatoires (dans les temps), la recension et la dissertation compteront pour la note finale.

#### 5. Travail supplémentaire pour les étudiants en 2<sup>e</sup> cycle

Dans la dernière ou avant dernière séance du cours, les étudiants en 2<sup>e</sup> cycle feront un exposé de 20 min sur leur sujet de dissertation (en l'état). Les étudiants peuvent ainsi profiter des remarques des autres étudiants et du professeur pour compléter leur dissertation.

#### **Politique sur les retards, la Google Classroom et la date de fin de la session**

Toutes les travaux (incluant les attestations) doivent être rendus impérativement sur la Google Classroom (téléversés), et non pas en format papier ou par courriel. Tout travail remis en retard est pénalisé de 1,5% par jour. Le trimestre d'été de la FTE se termine officiellement le 30 juillet 2022. Après cette date, il n'est plus possible de rendre quoi que ce soit (la note obtenue est alors automatiquement 0 pour le travail ou l'attestation en question). Notez aussi que les enregistrements du cours ne seront plus disponibles à partir de cette date.

#### *Horaire (sujet à changement)*

Date	Sujet	Travaux	Lecture à faire avant le cours
(1) 5 mai	Introduction		Lectures préparatoires à rendre
(2) 12 mai	Bases bibliques de la contextualisation		
(3) 19 mai	Bases théologiques de la contextualisation		
(4) 26 mai	Contextualisation et communication		
(5) 2 juin	Contextualisation et culture		
(6) 9 juin	Orientation de la conscience, vision du monde et contextualisation		

(7) 16 juin	Modèles de communication		
(8) 23 juin	Problème de syncrétisme		
(9) 30 juin	Contextualisation critique		
(10) 7 juillet	Application du modèle de la contextualisation critique		
(11) 14 juillet	Théologies contextuelles	<b>Rendre le travail supplémentaire de maîtrise sur la Google Classroom avant minuit</b>	
(12) 21 juillet	Exposés et conclusion		
30 juillet	<b>Pas d'examen final</b>	<b>À rendre sur la Google Classroom avant minuit :</b> -Attestation de lecture (pour tous les étudiants) -Pour les étudiants à distance seulement : Attestation de visionnement des 12 séances -Rendre la dissertation sur la Google Classroom avant minuit	

## Bibliographie

- D. A. CARSON, *Le Christ et la culture. Une évaluation de la pensée de H. Richard Niebuhr sur la culture*, Trois-Rivières, Impact, 2017.
- Matthew COOK (sous dir.), *L'Église mondiale et les théologies contextuelles. Une approche évangélique de la contextualisation*, VTR/AME/Excelsis, 2015.
- Dean FLEMMING, *Contextualisation dans le Nouveau Testament*, Charols, Excelsis, 2021.
- Paul G. HIEBERT, *Mission et culture*, St-Légier, Emmaüs, 2002.
- Thomas SHIRRMACHER, *Culture of Shame/Culture of Guilt. Applying the Word of God in Different Situations*, World Evangelical Alliance, World of Theology Series 6, 2013. Accessible en ligne : <https://www.thomasschirmacher.net/ethics/culture-of-shame-culture-of-guilt/>
- McTair WALL, « Contextualisation de l'Évangile dans la Première épître aux Thessaloniens », *Théologie évangélique* 8.1-2, 2009, p. 35-53.
- McTair WALL, « La Bible, un récit de Dieu en mission ? », *Missiologie évangélique* 9.1, 2021.
- McTair WALL, (sous dir.), *La mission intégrale. Regards bibliques, théologiques et anthropologiques* (à paraître chez Excelsis).
- Hannes WIHER, (sous dir.), *Évangile et culture. Réflexions théologiques de cinq continents*, Charols, Excelsis, 2021.
- Hannes WIHER, « Toucher les êtres humains en profondeur (première partie) » et Wiher, « Toucher les êtres humains en profondeur (seconde partie) », dans *Théologie évangélique* 12.1, 2013, p. 69-85 et 12.3, 2013, p. 61-88.

## Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

**Dans le cas d'un retard pour un travail non remis**, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

**Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session**, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé **à l'intérieur** de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

**Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session**, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

## Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

### Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

**1.2** Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »<sup>1</sup>

## 2. Sanction

### 2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

### 2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

## 3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

---

<sup>1</sup> Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) :

[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf) (consulté le 16/10/2019).



**3.1** Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

**3.2 Dans le cas d'une première infraction**, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

**3.3 Dans le cas d'une récidive**, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.

**3.4** Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

**3.5** Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.6** Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.7** Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.8** Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.